

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GFP du 16 février 2022



Membres du CA présents : Fanny Bonnet, Stéphane Bruzard, Delphine Chan-Seng, Marc Dolatkhani, Simon Harrison, Vincent Ladmira, Cédric Loubat, Gustavo Luengo, Jean Raynaud, Olivier Sandre, Florent Vaultier

Membres invités permanents et de droit présents : Séverine Boyer, Khalid Ferji, Vincent Monteil, Maud Save, Yvette Tran, Claude Janin, Daniel Grande, Noelle Billon, Jean-Claude Jammet, Jean-François Gérard, Sophie Guillaume

Excusés : Emmanuel Beyou, Delphine Blanc, Aurélie Colas, Jean-Jacques Flat, Bertrand Fillon, Valérie Gaucher, Loïc Le Pluart

La séance est ouverte à 13h45 en présentiel à la SCF (250 rue Saint Jacques, 75005 Paris) et en visioconférence sur la plateforme zoom.

Les points abordés sont les suivants :

1. Présentation des nouveaux élus

Un tour de table permet à chaque membre du Conseil d'Administration élargi de se présenter.

En raison du congé maternité d'Aurélié Colas, elle est temporairement remplacée par Jérôme Guilbot de chez Seppic.

2. Approbation du compte rendu du CA du 4 novembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Positionnement concernant le collège des sociétés savantes académiques de France (CoSSAF)

Le GFP doit-il adhérer au COSSAF et donc être sollicité sur chaque prise de position ?

Les annexes proposent un mode de fonctionnement qui permettrait de garantir les intérêts de nos membres industriels. La question est de savoir si nos membres industriels pourront avoir l'avis de leur hiérarchie à temps pour pouvoir décider ou non de signer les prises de décisions.

Les membres industriels du CA sont invités à s'informer du délai minimum nécessaire pour pouvoir donner l'avis sur les propositions de prise de positions. Si ces délais sont trop longs, nous pourrions décider de ne pas adhérer au COSSAF.

JF Gérard propose d'éventuellement positionner le GFP davantage en tant qu'expert vis-à-vis d'autres instances plus influentes : OPECST (<http://www.senat.fr/opecst/>), AJSPI (<https://www.ajspi.com/>)...

4. Demande de revalorisation de salaire d'Audrey Waag

Dans un contexte d'augmentation de prix à la consommation et du taux d'inflation, Audrey Waag avait demandé une augmentation de salaire de 3%. Sa dernière augmentation était en février 2020 (+1%), et avant ça en janvier 2018 (+3%). Pendant cette période (janvier 2018 à décembre 2021), l'indice du prix à la consommation HT (insee.fr) a augmenté de 101,67 à 107,03, soit une augmentation de 5%. Il a été décidé de lier la compensation de Mme Waag à la réalisation de ses objectifs, selon un mode de fonctionnement comprenant une partie fixe et une partie variable. Ce mode de fonctionnement a été validé avec une partie fixe à la hauteur de 2 % à effet immédiat, et une partie variable d'un maximum de 2 % qui sera attribuée en fonction d'objectifs fixés. L'établissement des objectifs fixés est

confié au bureau. Le même mode de fonctionnement (avec 2% d'augmentation de salaire à effet immédiat et 2% en fonction d'objectifs fixés) s'appliquera également à M. Frédéric Pelascini.

5. Interactions avec les sociétés sœurs

SCF. Beaucoup de chantiers en cours avec la SCF (voir annexe).

1. Changement de nom de la division commune « Polymères et Matériaux » pour « Polymères »
2. Mise à jour de la convention de collaboration SCF-GFP pour la mettre en adéquation avec les nouveaux statuts de la SCF tout en veillant à ce que le GFP garde son indépendance en termes de fonctionnement et notamment en terme d'élection du CA et du bureau.
3. Renégociation des tarifs des adhésions jointes SCF-GFP. Proposition de passer de 56/28 € à 60/30 €. Mandat pour Vincent Ladmiraal d'engager des discussions sur cette base.
4. Problème plus général du non remboursement des adhésions individuelles par les tutelles des labos académiques (CNRS d'abord mais les autres suivront). Réfléchir à une solution globale via l'adhésion morale des UMR. Pour l'instant pas d'infos de la position ou de l'état de la réflexion de la SCF à ce sujet.

SFP. La soumission de résumés est ouverte pour les 18èmes Journées de la Matière Condensée de la SFP qui se dérouleront à Lyon du 22 au 26 août. La communauté des physiciens et physicochimistes des polymères est invitée à solliciter, avant le 15 avril, les collègues, doctorant·e·s et post-doctorant·e·s à soumettre des contributions orales ou des posters, à l'un ou l'autre des mini-colloques des JMC18 à Lyon, dont certaines thématiques recouvrent - à des degrés divers - les polymères :

- **MC4. Coacervats ou précipités: quel chemin thermodynamique dirige la séparation de phase liquide-liquide ou solide-liquide**
Organisateurs : Denis Renard, Adeline Boire (Biopolymères Interactions assemblages INRAE Nantes), Saïd Bouhallab (Sciences et Technologie du Lait et de l'Œuf, INRAE Rennes), Christophe Schatz (Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques, Université de Bordeaux), Jean-Paul Chapel (CRPP, Bordeaux) [Plus d'information](#)
- **MC9. Exciter la matière molle, des solides mous sensibles à des stimuli externes**
Organisateurs : Thomas Gibaud (ENS de Lyon), Patrice Woisel (Centrale Lille, Université de Lille), Mehdi Bouzid (Université Grenoble Alpes), Laurence Ramos (Université de Montpellier) [Plus d'information](#)
- **MC17. Physical Properties in Confined Environments, Fundamentals and Applications**
Organisateurs : Yann Magnin (Total Energies@Saclay, Nanolnnov) and Nicolas Chanut (Energy Initiative, MIT, USA) [Plus d'information](#)
- **MC20. Polymères et Neutrons (en collaboration entre la SFP, le GFP, la SFN et la 2FDN)**
Organisateurs : Olivier Sandre (LCPO Bordeaux), Elise Deniau (IPREM Pau/IMM Le Mans), Julian Oberdisse (L2C Montpellier), Clémence Le Cœur (ICMPE Thiais/LLB Saclay), Alexis Chennevière (LLB Saclay), Caroline Genix (L2C Montpellier), Jérôme Combet (ICS Strasbourg) [Plus d'information](#)
- **MC24. Simulation des colloïdes**
Organisateurs : "Arnaud Videcoq (IRCER, Université de Limoges), Yannick Hallez (LGC, Université Toulouse 3) [Plus d'information](#)
- **MC25. Sonder les propriétés d'interfaces fluides par des techniques d'optique linéaire et non-linéaire**
Organisateurs : Oriane Bonhomme, Claire Loison (Institut Lumière Matière, Univ Lyon 1 & CNRS), Olivier Diat et JF Dufrêche (ICSM -CEA Marcoule) [Plus d'information](#)

Site web pour l'inscription: <http://jmc2022.univ-lyon1.fr>

Site web pour la soumission des résumés: <https://jmc2022.sciencesconf.org>

L'autre actualité de la SFP est la tenue prochaine de l'AG annuelle, à Paris le 30 mars 2022 à 16h. Elle sera retransmise exceptionnellement en visioconférence (en mode « hybride »).

EPF. Le prochain congrès de l'EPF aura lieu à Prague du 26 juin au 01 juillet 2022 (<https://www.epf2022.org/>). La date limite pour soumission des résumés a été repoussée au 11 mars 2022 et celle pour les inscriptions à tarif réduit au 06 avril 2022. A cette occasion, le prix de l'EPF sera remis à Christopher Barner-Kowollik (QUT, Australie/KIT, Allemagne) pour ses contributions remarquables à la photochimie macromoléculaire.

Une nouvelle présidente de l'EPF prendra ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2023, à savoir Katja Loos, professeure à l'Université de Groningen aux Pays-Bas, pour une durée de 3 ans (2023-2025).

FFM. Le prochain congrès « Matériaux 2022 » aura lieu au Grand Palais de Lille du 24 au 28 octobre 2022 (<https://matériaux2022.org/>). Il est structuré en 14 colloques interdisciplinaires. La date limite de soumission des résumés est fixée au 19 avril 2022.

6. Actualités des sections/commission

Section Sud-Ouest.

1. Organisation des journées scientifiques GFP SO du 5 au 6 Avril 2022 à Barbaste. 3 conférenciers invités :
 - Anne Pagnoux : société Polymer Expert
 - Audrey Llevot : McF Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (Univ. Bordeaux)
 - Vincent Ladmiral : CR CNRS, équipe Ingénierie et Architecture Macromoléculaire ICGM
2. Présentation de l'avancement de l'organisation de la Conférence Polymères et Composites (P&C2023) "Polymères et Composites pour l'Aéronautique et le Spatial : Chimie, Procédés, Matériaux ». Dates : 12-14 Septembre 2023. Lieu : Toulouse. Co-organisation AMAC / GFP. Gestion non GFP Service des activités industrielles et commerciales (SAIC) de l'INP Toulouse. Contact GFP SO Mathias Destarac.

Section Rhône-Alpes-Auvergne.

1. Bilan colloque national GFP 2021
Un grand succès malgré le mode distanciel et hybride. 220 participants.
8 conférences invitées. 46 communications orales. 3 sessions posters (55 posters)
Une grande participation aux conférences, aux sessions posters et aux animations.
Des conférenciers invités pour la grande majorité jamais entendus au colloque national du GFP à la fois sur les fondamentaux (chimie, physique, procédés...) et sur les enjeux sociétaux (santé, énergie, environnement, économie circulaire)
Pour la première fois une session Polymères et Industrie, animée par le LPSE et Polymeris, en présentiel (hybride) au RICL Solvay avec 10 conférences de grands industriels des polymères.
Une session anniversaire avec deux conférences passionnantes sur l'histoire des polymères et l'histoire du GFP et une célébration en présence de sociétés sœurs (Italie, Belgique, Québec) et du directeur de l'INC du CNRS.
Le bilan financier (pas encore consolidé) montrant un bénéfice d'environ 7000 euros a été présenté.

La plupart des conférences a été enregistrée et les enregistrements pourraient être disponibles pour les membres du GFP avec l'accord des conférenciers. Pour la conférence sur l'histoire des polymères par Jean-Pierre Vairon elle a été transmise au GFP.

2. Changement de bureau

2002 sera une année de transition avec un changement de dirigeants et de bureau. L'organisation du JEPO est prévue pour 2024.

Section Nord. La composition du bureau a évolué du fait du départ à la retraite de certains membres (M. Bacquet, L. Sarraf, J. Morcellet) et changements de fonction (E. Staniek). Nous avons pris contact auprès de membres du pôle de compétitivité Euramaterials pour demander à l'un d'eux de faire partie du bureau.

L'organisation d'une journée locale thématique « procédés innovants » est prévue pour 2022. Elle sera dédiée aux activités des laboratoires académiques de la section Hauts de France dans ce domaine avec des présentations orales et poster de permanents et de doctorants. L'objectif étant de mieux faire connaître les activités des laboratoires autour de cette thématique auprès des autres académiques et industriels. Conférencier invité : J-J Flat qui présentera ses travaux sur l'extrusion réactive.

Le JEPO 2023 sera organisé par la section Nord en association avec le BPG. Ainsi, la section propose d'organiser cette manifestation au Val Joly à Eppe Sauvage (Parc naturel régional de l'Avesnois, 59) idéalement situé par rapport à la Belgique.

Section Méditerranée. Le changement de bureau, introduit au dernier CA du 04/11/2021, a été présenté.

Les actualités GFP-Med de Janvier 2022 avec l' 'Appel Bourses GFP-Med de Congrès Internationaux 2022' a été annoncé.

En 2022, la Section Méditerranée organise deux événements : 'Journées Scientifiques GFP-Med 2022' & 'Colloque GFP national 2022'.

Les 'Journées Scientifiques GFP-Med 2022' sont organisées par l'Institut de Chimie Radicalaire - UMR7273 - équipe CROPS (Catherine LEFAY, Yohann GUILLANEUF, Didier GIGMES) à MARSEILLE (Aix-Marseille Université - Site Saint-Jérôme, 7-8 avril 2022). Les conférenciers invités sont : Térésa SIMON-YARZA (LVTS - INSERME - Hôpital Bichat, Paris), Damien MONTARNAL (CP2M - CNRS - Lyon) et Colin BONDUELLE (LCPO, Univ. Bordeaux).

Le colloque national 2022 aura lieu du 21 au 25 novembre 2022 en présentiel au MO.CO. Panacée (le centre d'art contemporain) située en plein cœur de l'écusson à Montpellier (voir annexe).

Section Ile-de-France. La section Ile-de-France organisera sa Journée Annuelle le mardi 5 juillet 2022 sur le Campus Jussieu. Il est prévu quatre conférenciers invités. Odile Fichet, Daniel Grande et Patrick Guenoun ont accepté l'invitation, nous attendons la confirmation du quatrième conférencier. Un mail de diffusion va être envoyé très bientôt.

Par ailleurs, la section Ile-de-France s'est proposée d'organiser le JEPO en septembre 2025.

Section Grand Ouest. La section Grand Ouest organisera ses journées annuelles (en anglais) les mardi 5 et mercredi 6 juillet 2022 à Rennes, tel qu'initialement prévu en 2020. Programmation prochainement disponible.

Section Est. Après une présentation rapide de la nouvelle composition du bureau de la section à partir du 01/01/2022, la discussion a été centrée l'avancement des préparations des deux événements majeurs qui seront organisés courant 2022 par la section :

- L'organisation des JEPO2022 sous l'impulsion des collègues Rémois de l'ICMR du 2 au 7 octobre 2022 à Bussang dans les Vosges. Plusieurs conférenciers invités potentiels du monde académique et industriel ont été identifiés et certains d'entre eux ont accepté notre invitation, notamment : Gustavo Luengo (L'Oréal recherche), Jacques Lalevée (IS2M, UHA), Halima Alem-Marchand (IJL, UL), Frédéric Ruch (Cetim Grand-Est), et Christophe Chassenieux (IMMM/ICS). Une page internet a été créée pour cet événement <https://www.gfp-grand-est.cnrs.fr/JEPO2022/>. L'appel à communication a été diffusé sur la newsletter du GFP.
- La mutualisation pour la première fois de la journée GFP de notre section avec celles de la SCF grand Est. Ces journées seront co-organisées à Besançon du 5 au 7 Juillet 2022 dans les locaux de l'UFR Sciences et Techniques. Deux sessions parallèles fléchées GFP ou SCF seront programmées. Les conférenciers invités ont été identifiés et contactés. Toutes les informations relatives à cet événement sont actualisées au fur et à mesure sur la page suivante : <https://www.gfp-grand-est.cnrs.fr/SCFGFP2022/>.

Commission enseignement. La commission enseignement s'est réunie le 15 février en visioconférence. Le stage pédagogique « Polymères sous rayonnements » a été discuté. Décision est prise de fixer son déroulement début juillet 2022 à Andrézieux en un lieu qui offre salle et restauration à midi. L'hébergement mettra à profil de nombreux hôtels très proches. F Becqart coordonne cet événement. Le programme est confirmé et envisagera dans un ordre à définir : photochimie, microonde, dégradation, plasma, méthode d'activation, chauffage IR et caractérisation. Un groupe de travail, sous la tutelle de T Hamaide, est constitué pour la construction de ressources partagées sur les aspects biosourcés (biopolymères etc.). Un objectif sera de proposer une uniformisation des terminologies et vocabulaires. En séance JF Gérard a déclaré un intérêt particulier pour cet aspect et souhaite être associé.

Cellule V2P. Le bureau a été renouvelé avec la composition suivante :

Président/animateur : Jean-Claude Jammet

Secrétaire et trésorier : Alain Guinault

Autres membres du bureau : Jean-François Agassant, Xavier Coqueret, Jean-Claude Daniel, Stéphane Delalande, Gilles Dennler, Violette Ducruet, Bertrand Fillon, Jean-François Gérard, Michel Glotin, Georges Hadziioannou, Claude Janin, José Ortiz, Robert Pelletier, Jean-François Tassin, Jean-Pierre Vairon.

Les membres du CA valident la composition du bureau de la cellule V2P.

L'atelier V2P nano micro particules aura lieu en distanciel sur la plateforme zoom du GFP les 16 et 22 mars. La date de la table ronde ainsi que le mode distanciel ou présentiel ou mixte sont encore à définir.

7. Prochaines dates

CA. 7 avril, 7 juillet et 22 septembre 2022

ANNEXES

[Collège des sociétés savantes académiques de France \(CoSSAF\)](#)

[Société chimique de France \(SCF\)](#)



COSSAF: Collège des sociétés savantes académiques de France

<https://societes-savantes.fr/>

Missions

1. Mettre en réseau les sociétés et associations membres et renforcer leur dialogue
2. Diffuser des travaux académiques et des avis concernant des sujets d'importance pour les sciences, ou concernant le rôle des sciences dans la société.
3. Organiser des réunions d'information, des débats et des rencontres entre la communauté académique et les décideurs politiques et économiques, le public et les médias.
4. Publier des prises de position publiques argumentées sur l'organisation de la vie scientifique et académique, sur celle de la recherche française, européenne et internationale et sur leurs relations avec la société.
5. Renforcer les liens avec les groupements à but similaire en Europe et dans le monde.
6. Fournir éventuellement des prestations en lien avec les points ci-dessus pour le compte d'organismes extérieurs, par exemple sous la forme de missions de conseil, de formation, d'expertise et d'enquête.

Le Collège se compose de **deux types de membres** :

Les membres actifs du Collège sont des sociétés savantes ayant signé la « [Charte des Sociétés Savantes Académiques](#) ». Les membres associés sont des associations loi de 1901, qui soutiennent les objectifs du Collège et peuvent l'aider à les atteindre. Ils adhèrent à la [charte](#) des membres associés.

Propositions: GFP membre associé



COSSAF: Collège des sociétés savantes académiques de France

Prises de position

2022

- « [La France doit organiser une conférence internationale sur l'attractivité des carrières académiques en Europe](#) ». Déclaration du 15 janvier 2022, signée par 49 sociétés et associations membres du Collège des Sociétés savantes Académiques en soutien à la proposition de l'ancien Président de l'ERC, Jean-Pierre Bourguignon, d'organiser une conférence internationale faisant le point sur les entraves structurelles et conjoncturelles à l'engagement des jeunes dans la recherche académique et conduisant à une feuille de route sur l'attractivité et le déroulement des carrières scientifiques en Europe.

2021

- « [De la construction des savoirs académiques et du rôle des tutelles dans la défense de l'intégrité scientifique](#) ». Déclaration du 17 juillet 2021 signée par 30 sociétés membres du Collège des Sociétés Savantes Académiques et relative à la validation par les pairs dans la construction des savoirs académiques et au rôle des tutelles institutionnelles dans la défense de l'intégrité scientifique. Ce texte fait suite au dépôt par l'IHU de Marseille d'une plainte pour harcèlement contre une consultante en intégrité scientifique, Elisabeth Bik, qui avait critiqué l'intégrité de certains des articles scientifiques de l'IHU sur le site PubPeer. Boris Barbour, coadministrateur de PubPeer est également visé par la plainte.



Prises de position

COSSAF: Collège des sociétés savantes académiques de France

2020

- **Commission mixte Paritaire sur la LPR** : 23 responsables de sociétés savantes font parvenir aux membres de la Commission Mixte Paritaire le 8 novembre 2020: une [analyse assortie de recommandations](#) concernant les amendements adoptés par le sénat.
- **LPR: Communiqué de presse** du 8 novembre 2020 dans lequel 36 responsables de sociétés savantes demandent le retrait de 3 amendements sénatoriaux qui restreignent les libertés académiques et scientifiques ([amdt 234](#)), modifient profondément les procédures de recrutement des enseignant.e.s-chercheurs e supprimant la qualification par le CNU ([amdt 150](#)) et limitent le droit de manifester sur les campus ([Amdt 147](#)).
-
- **Intégrité scientifique: « Nous demandons la définition dans la loi de règles garantissant l'honnêteté et la rigueur scientifique »** Tribune de 88 sociétés savantes académiques et médicales dans le cahier Sciences et Médecine du Monde daté du 14 octobre 2020. Le texte est disponible [ici](#).
- **LPR: Envoi** le 31 août 2020 aux parlementaires des [Analyses et propositions d'amendements du collectif des Sociétés Savantes](#)
- **Coronavirus : « Les mois perdus pour la recherche scientifique auront des effets disproportionnés s'ils ne sont pas compensés »**. Tribune parue dans Le Monde du 28 avril 2020, signée par 26 sociétés, des associations de jeunes chercheurs et des scientifiques individuels, et appelant à la mise en place d'un plan d'urgence pour la recherche suite à la fermeture des laboratoires pendant la période de confinement.
- **« La recherche scientifique a besoin d'un plan d'urgence »** Pétition lancée le 28 avril 2020 interpellant le Président de la République sur la nécessité d'un plan d'urgence pour la recherche suite à la fermeture des laboratoires. Soutenue par 26 sociétés, des associations de jeunes chercheurs et des scientifiques individuels et signée par plus de 7500 personnes.



Prises de position

COSSAF: Collège des sociétés savantes académiques de France

- [Appel au Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères](#) à la veille du procès du Dr Fariba Adelkhah en Iran lancé le 18 avril 2020 par 24 Sociétés Savantes Académiques de France de toutes disciplines.
- [Covid-19: Lettre ouverte aux parlementaires concernant la prolongation des contrats des doctorant.e.s et autres personnels contractuels pour compenser la période de fermeture ds laboratoires.](#) Lettre ouverte envoyée le 13 mars et soutenue par 32 sociétés savantes et associations de jeunes chercheurs.
- [Covid-19: Lettre ouverte à la Ministre de l'ESRI concernant l'impact de la fermeture des laboratoires de recherche publics sur les personnels les plus fragiles et l'avancée des projets.](#) Lettre ouverte envoyée le 30 mars 2020 et actuellement soutenue par 34 Sociétés couvrant la grande majorité des domaines disciplinaires.
- [Pour une réforme respectueuse des enjeux de la Recherche](#) : Tribune de 34 sociétés, parue dans le carnet Sciences du Monde du 14 janvier 2020. Le texte de la version papier peut-être trouvé [ici](#).

2019

- [L'Europe a besoin d'un budget recherche et innovation ambitieux](#) : Tribune de 29 sociétés, parue dans le Midi-Libre le 22 décembre 2019, dans la Marseillaise le 24 décembre et dans Sud Ouest le 31 décembre 2019.
- [Recherche : non à une loi inégalitaire](#) : Pétition-lettre à MM. Petit et Macron, et à tous les tenants de la compétition comme mode de fonctionnement des sociétés humaines, soutenue par 35 sociétés savantes et signée par plus de 14000 personnes. Publiée le 9 décembre 2019.
- [Recommandations prioritaires pour la Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche](#) : Propositions des sociétés savantes pour la LPPR, suite aux réponses de 9000 membres de la communauté académique aux sondages réalisés sur les attentes vis-à-vis de cette loi.



COSSAF: Collège des sociétés savantes académiques de France

Prises de position

Signature au cas par cas pour chaque prise de décision
Délais de réponse parfois courts

Proposition de fonctionnement:

Signature si et seulement si approbation à l'unanimité de la prise de décision de membres du CA.
Vote par email.

- Pas de signature si tout les membres du CA ne répondent pas.
- Signature possible si un ou plusieurs membres répondent mais s'abstiennent.



Actions vis-à-vis de la SCF 2022

1. Convention GFP-SCF
2. Augmentation des tarifs d'adhésion GFP
3. Adhésions personnes morales



1. Convention GFP-SCF

18 juin 2001,

JCB/429/01

CREATION D'UNE DIVISION POLYMERES COMMUNE AU GFP ET A LA SFC.

CONVENTION entre

- d'une part, la **Société Française de Chimie (SFC)**
250 rue Saint Jacques, 75005 Paris ;
 - d'autre part, le **Groupe Français d'Etudes et d'Application des Polymères (GFP)**
6 rue Boussingault, 67083 Strasbourg.
1. Une Division Polymères commune à la Société Française de Chimie (SFC) et au Groupement Français d'Etudes et d'Application des Polymères (GFP) est créée.
 2. Cette Division a pour objectifs :
 - le développement de relations dans les domaines des polymères et des matériaux ;
 - la diffusion de l'information (colloques, publications,...) ;
 - la sensibilisation et l'association des jeunes chercheurs à cette démarche.

Chaque société s'engage à inciter très vivement ses membres à s'inscrire à l'autre société en mettant en œuvre tous les moyens de communication dont elle dispose.



3. Les deux Sociétés conservent leurs statuts propres ainsi que leur autonomie de fonctionnement et de gestion.



4. Les membres du Bureau de la Division sont membres des deux Sociétés.
5. En accord avec les statuts de la SFC, le Bureau de la nouvelle Division est élu pour quatre ans (*).



1. Convention GFP-SCF

6. Le Président est membre de droit du Conseil de la SFC.
7. Tous les membres de cette nouvelle Division ont droit aux mêmes prestations, réductions et avantages pour les manifestations organisées par la Division.

Les deux Sociétés s'efforceront d'initier des manifestations communes aux niveaux national et international, en particulier européen.
8. Dans le cadre d'accords préférentiels, les membres de la Division inscrits aux deux Sociétés bénéficient d'une réduction sur la somme des deux cotisations.
Le montant de cette réduction pourra être renégocier annuellement à la demande de l'une des deux parties.
9. Les membres de la Division inscrits aux deux Sociétés bénéficient bien entendu de la totalité des avantages, prestations et réductions que chacune d'entre elles accordent à ses membres (voir Annexe).
10. La présente convention annule la précédente signée entre les deux sociétés le 22 mars 1991.

F. MATHEY
Président de la
Société Française de Chimie.

Date : 18 juin 2001
Signature :

J.P. PASCAULT
Président du Groupe Français
d'Etudes et d'Application des Polymères.

Date : 29.06.01
Signature :

(*) Il est néanmoins admis que, dans un souci de cohérence avec la durée actuelle (3 ans) du mandat du Bureau du GFP, le Bureau de la Division pourra éventuellement ramener son mandat à 3 ans sous réserve d'informer la SFC dès que la décision en aura été prise. Le nouveau Bureau de la Division sera à nouveau élu statutairement pour quatre ans. Il restera possible sur le plan pratique, de réduire cette durée à trois ans.



Actions vis-à-vis de la SCF 2022

ANNEXE

Avantages, prestations et réductions réservés aux membres de la SFC et au GFP :

1. Convention GFP-SCF

SFC :

- *Abonnement gratuit dans le cadre de la cotisation à L'Actualité Chimique, journal de la chimie francophone, édité par la SFC.*
- *Journal bi-mensuel d'information en ligne (complémentaire de L'Actualité Chimique).*
- *Tarifs d'inscription préférentiels aux manifestations organisées par l'association ou avec son concours ainsi que par les sociétés savantes européennes avec lesquelles des accords de partenariat ont été signés (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Italie, Espagne).*
- *Réductions significatives sur les abonnements aux revues européennes, largement ouvertes sur la communauté internationale, auxquelles la SFC participe voire est partie prenante au capital.*
- *Gestion d'une bourse de l'emploi sur Internet.*
- *Edition électronique de l'annuaire des membres.*
- *Conditions bancaires pour les jeunes sociétaires.*

GFP :

- *Envoi du bulletin "Actualités GFP".*
- *Journal électronique d'information (complémentaire du Bulletin).*
- *Possibilité d'acheter les ouvrages édités par la Commission Enseignement du GFP.*
- *Droit de figurer dans l'Edition "électronique" et "papier" de l'annuaire des membres du GFP.*



Actions vis-à-vis de la SCF 2022

1. Convention GFP-SCF

Etablir une nouvelle convention

- Indépendance de gestion et de sélection du CA/Bureau du GFP: seuls les membres du GFP peuvent voter mais membres du bureau GFP doivent être membre SCF
- Clarifier/modifier l'appellation Division Commune
- Changer le nom de la division commune
- Autres propositions?
- Validation en CA et en AG GFP (et SCF probablement)



Actions vis-à-vis de la SCF 2022

2. Augmentation des tarifs d'adhésion GFP

Quelle augmentation?

56/28 → 60/30

		GFP + SCF			SCF		
	GFP	sans l'actualité Chimique	avec L'actualité Chimique (electronique)	avec L'actualité Chimique (electronique + papier)	sans l'actualité Chimique	avec L'actualité Chimique (electronique)	avec L'actualité Chimique (electronique + papier)
Actif	56	145 (95 SCF/ 50 GFP)	175 (125 SCF / 50 GFP)	205 (155 SCF/ 50 GFP)	110	140	170
Jeune professionnel (< 35 ans)	56	105 (55 SCF / 50 GFP)	135 (85 SCF / 50 GFP)	165 (115 SCF/ 50 GFP)	70	100	130
Retraité	28	85 (60 SCF / 25 GFP)	115 (90 SCF / 25 GFP)	145 (120 SCF / 25 GFP)	70	100	130
Doctorant (2ème et 3ème année)	28	60 (35 SCF / 25 GFP)	90 (65 SCF / 25 GFP)	120 (95 SCF / 25 GFP)	40	70	100
Doctorant (1ère année)	0	40	70	100	40	70	100

Renégociation des tarifs adhésions jointes et répartitions entre GFP et SCF



3. Adhésions personnes morales

CNRS ne paiera/remboursera plus les adhésions individuelles



Adhésion personne morale

Proposition:

- Adhésion des UMR au GFP en fonction du nombre de leurs membres permanents concernés par le GFP
- Seront alors considérés membres GFP tous les permanents, doctorants et CDD de l'UMR



Adéquation Tarif-nombre de permanents
Acceptabilité par les UMR vs situation financière du GFP